



Augmentation salaire gardien

Par **Jeffmusik**, le **23/07/2021** à **07:10**

Bonjour,

J'ai remarqué dans les charges de copropriété 2020 que le gardien avait été augmenté de 8% pour une augmentation habituelle de 2 à 3%.

Je précise qu'il a perçu 1 000€ de prime MACRON et qu'il n'a rien fait d'exceptionnel en 2020.

D'autre part, la personne chargée de l'entretien a eu 3% d'augmentation et pas de prime MACRON.

Je conçois très bien que les augmentations de salaire soient à la main du Syndicat mais le CS ne devrait-il pas être consulté au préalable et le mentionner dans le CR de réunion, et, pour une telle augmentation, ne serait-ce pas en AG d'en décider ?

Cordialement